



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 3 juin 2016 n°87/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante ; prolongation de l'observation de la cohorte jusqu'à la fin des études secondaires.

*Demandeur* : Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Au cours de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2016, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011.

L'enquête Panel des élèves du premier degré recruté en 2011 est une initiative de la Depp. Elle a pour objectif d'analyser les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Précisément, elle a pour objectif principal d'étudier les parcours et les performances scolaires dans l'enseignement élémentaire et secondaire (***prolongation de l'observation de la cohorte au-delà de l'entrée en sixième***). Cette demande de prolongation permet de disposer de mesures précises et complètes sur les progressions d'acquis des élèves en français et en mathématiques au collège. Les informations recueillies porteront sur les thèmes suivants : caractéristiques du milieu familial, degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif, niveau d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au collège, parcours scolaire des élèves dans l'enseignement secondaire, déroulement de la procédure d'orientation de fin de troisième et de fin de seconde, déroulement de la procédure Admission en post-bac (APB), aspirations scolaires de l'élève et de sa famille et notes obtenues aux examens.

L'enquête est destinée prioritairement aux élèves (individus) du secondaire mais les parents d'élèves et des chefs d'établissement (individus) seront aussi interrogés de manière ponctuelle. L'échantillon du panel concerne le champ de la France métropolitaine. Cependant, les élèves du panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'outre-mer continuent d'être observés. L'échantillon est constitué d'écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011. Il n'est pas prévu d'ajout d'élèves en cours d'observation des scolarités secondaires. L'échantillon a été constitué par un sondage à deux degrés, établissement et classe. Quatre modes de collecte sont proposés : (1) remontée informatique à l'appui d'un questionnaire concernant la situation des élèves à partir des bases exhaustives d'élèves du second degré ; (2) si ces bases ne sont pas disponibles, les données seront collectées à partir d'une enquête WEB ou papier auprès du collège de l'année précédente et des parents ; (3) les acquis des élèves seront mesurés par des questionnaires informatiques administrés dans les collèges par des personnes n'appartenant pas à l'équipe pédagogique ; (4) les parents seront interrogés dans le cadre d'une enquête multimodale utilisant un questionnaire auto-administré par Internet, ou postal, ou téléphone.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le panel sera observé sur une durée de sept ans à neuf ans selon les cas. La situation scolaire des élèves sera actualisée au début de chaque année et lorsque les élèves seront au collège, leurs acquis seront mesurés chaque année. Quant aux familles ayant un enfant dans le panel 2011, elles seront interrogées en fin de quatrième année de scolarité, quand les élèves n'ayant pas pris de retard auront atteint la troisième. Le temps moyen pour répondre au questionnaire informatique est estimé à 10 mn (actualisation de la situation scolaire des élèves). Les questionnaires à destination des élèves seront administrés au cours de deux séquences d'une heure environ. Pour les parents, la durée moyenne de remplissage des questionnaires est estimée à vingt minutes.

Le Panel 2011 est mis en place et suivi par un comité de concertation et de conception des évaluations. Le premier comité regroupe des directions et inspections générales œuvrant dans le champ de l'éducation, de la recherche, de l'évaluation, des ressources humaines et de la culture. Quant au deuxième, il est composé principalement de personnes du milieu universitaire.

Les données seront exploitées par la Depp et seront mises à disposition des chercheurs. Les résultats de l'enquête donneront lieu à des études publiées dans trois publications de la Depp (Education et Formations, Notes d'information et Repères et références statistiques). Elles seront également publiées dans d'autres supports éditoriaux (publications de l'Insee, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.